



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3) et
le rôle du Comité national de la biodiversité (CNB)

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3)

Extrait L. 110-3 du code de l'environnement :

« La stratégie nationale pour la biodiversité, prévue à l'article 6 de la convention sur la diversité biologique..., est élaborée par l'État en concertation avec des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements, d'acteurs socio-économiques, ..., d'organisations de protection de l'environnement, ..., ainsi qu'avec des membres de la communauté scientifique. »

SNB 1 : 2004-2010

SNB 2 : 2011-2020

SNB3 : 2023-2030

Le comité national biodiversité (CNB)

CNB : instance consultative à vocation « sociétale », 9 collèges, 143 membres, saisie en amont de l'élaboration de textes concernant la biodiversité

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3)

Mars 2022 : première version SNB3 dite « pré-COP 15 » après un premier avis du CNB

Décembre 2022 : cadre mondial de la biodiversité (accord de Kunming-Montréal), objectifs définis au niveau mondial à 2030 (cibles 1 à 22) et 2050 (objectifs A à D)

Début 2023 : contribution du CNB sur les indicateurs

20 juillet 2023 : saisine du CNB sur la SNB3

16 octobre 2023 : avis du CNB sur la SNB3

A venir (novembre 2023) : adoption de la SNB 3

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3)

Document chapeau : 20 pages
(diagnostic, contexte, méthode,
ambitions...)

39 fiches mesures : 287 pages
(objectifs, contexte, pilotes, contenu,
échancier, indicateurs, valeurs cibles...)

GOVERNEMENT



IGEDD

GOVERNEMENT



IGEDD

Les quatre axes de la SNB 3

Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Limiter le **changement d'usage des terres et des mers**

Lutter contre la **surexploitation des espèces**, en France comme à l'étranger

Réduire l'impact du **changement climatique** sur la biodiversité par les politiques climat

Réduire les **pollutions** (chimiques, lumineuses, plastiques ou encore due aux intrants agricoles)

Lutter contre les **espèces exotiques envahissantes**

Accompagner plus spécifiquement les **secteurs prioritaires pour réduire leurs impacts sur la biodiversité** (*agriculture, pêche, aquaculture, production d'énergie, construction, infrastructures de transport, tourisme, culture et sport*)

Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible

Restaurer les **continuités écologiques** et ramener de la nature en ville

Renforcer la résilience des **écosystèmes forestiers**

Favoriser les **haies**, en particulier en milieux agricoles

Restaurer les **zones humides**

Restaurer les **sols**

Inverser le déclin d'espèces phares menacées, en particulier les espèces endémiques dans les Outre-mer

Mobiliser tous les acteurs

Assurer l'**exemplarité de l'Etat et des services publics**

Accompagner l'engagement des **entreprises** pour la biodiversité

Accompagner l'action des **collectivités territoriales**

Mobiliser les **citoyens tout au long de la vie**

Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

Développer et valoriser la **connaissance** des données et enjeux biodiversité

Améliorer l'efficacité des actions de **police**

Mobiliser les **financements publics et privés** en faveur de la biodiversité, en France comme à l'étranger

Mettre en place une **gouvernance** interministérielle de pilotage et de **redevabilité** de la SNB

L'avis du CNB sur la SNB3

Construction de l'avis : des contributions ascendantes; un GT dédié; une démarche itérative de synthèse; traitement spécifique des recommandations particulièrement soulignées et des dissensus.

L'avis :

- 44 pages
- de nombreuses recommandations dont 17 « particulièrement soulignées »
- 4 dissensus (sur agriculture, ENR) ayant fait l'objet d'un vote spécifique
- 80 votes favorables, 7 abstentions

Les enjeux de l'avis pour CNB

- Opportunité pour les membres de s'écouter et rapprocher des points de vue
- Exprimer des points d'alerte partagés par l'ensemble de ses membres et pris en compte par le Gouvernement

Quelques points de fond de l'avis du CNB

- Valeurs et principes (sobriété)
- Le statut juridique de la SNB (décret?)
- La cohérence avec les engagements internationaux et européens
- La gouvernance, les moyens et outils de suivi (indicateurs, interministériel)
- Des parties prenantes qui revendiquent d'être acteurs
- Le monde économique se mobilise
- Le lien avec les collectivités n'est pas spontané
- Les moyens humains et financiers

La suite

Pour l'Etat :

- Adoption de la SNB en novembre 2023
- Pilotage interministériel : rôle spécifique du SGPE (secrétariat général à la planification écologique)
- LFI 2024

Pour le CNB :

- Suivi de la SNB : élément structurant pour le travail à venir du CNB : **redevabilité**
- Etablir un programme de travail structuré autour de la SNB avec 'par exemple) un suivi thématique annuel : entreprises en 2024?
- Prendre en compte les évolutions internationales et européennes